

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021

Nombre de présents : 40

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 8

Point 7 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2020.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

Absent non excusé

M. Xavier DESSAIGNE.

Ont donné procuration

Mme Stéphanie ALLANCON donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Flavien ANCELY donne procuration à M. Frédéric HILBERT, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, M. Jean-Marc MAYER donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Benoît NICOLAS donne procuration à M. Pascal SALA, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à Mme Amandine BALIRY.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

**Monsieur le Maire propose de céder la présidence à Mme UHLRICH-MALLET, 1ère Adjointe.
Le budget principal et les trois budgets annexes sont adoptés à l'unanimité en l'absence de M. le Maire, qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.**

Secrétaire de séance : Léna DUMAN

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
SERVICE DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021

Point N° 7 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.1612-12,

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le conseil municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020 figurant en annexe de la présente délibération,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, pour le budget principal de la Ville de Colmar, les budgets annexes Festival du Film, Festival de Jazz et Festival du Livre et de l'Espace Malraux,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2020, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
SERVICE DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2020 soumis à son examen

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés,

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	17 712 481,07 €			7 619 352,17 €	17 712 481,07 €	7 619 352,17 €
Résultat affecté (1068)		16 543 481,07 €				16 543 481,07 €
Opérations de l'exercice	32 609 185,45 €	27 915 924,72 €	82 056 932,98 €	92 960 528,00 €	114 666 118,43 €	120 876 452,72 €
TOTAUX	50 321 666,52 €	44 459 405,79 €	82 056 932,98 €	100 579 880,17 €	132 378 599,50 €	145 039 285,96 €
Résultats de clôture		-5 862 260,73 €		18 522 947,19 €		12 660 686,46 €
Restes à réaliser	5 869 000,00 €	4 247 000,00 €			5 869 000,00 €	4 247 000,00 €
TOTAUX CUMULES	5 869 000,00 €	-1 615 260,73 €		18 522 947,19 €	5 869 000,00 €	16 907 686,46 €
RESULTATS DEFINITIFS	7 484 260,73 €			18 522 947,19 €		11 038 686,46 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				29 577,00 €		29 577,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			13 264,40 €	1 500,45 €	13 264,40 €	1 500,45 €
TOTAUX			13 264,40 €	31 077,45 €	13 264,40 €	31 077,45 €
Résultats de clôture				17 813,05 €		17 813,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				17 813,05 €		17 813,05 €
RESULTATS DEFINITIFS				17 813,05 €		17 813,05 €

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
SERVICE DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2021

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				14 564,62 €		14 564,62 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			45 172,80 €	33 702,72 €	45 172,80 €	33 702,72 €
TOTAUX			45 172,80 €	48 267,34 €	45 172,80 €	48 267,34 €
Résultats de clôture				3 094,54 €		3 094,54 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				3 094,54 €		3 094,54 €
RESULTATS DEFINITIFS				3 094,54 €		3 094,54 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				33 036,41 €		33 036,41 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			102 029,64 €	118 308,92 €	102 029,64 €	118 308,92 €
TOTAUX			102 029,64 €	151 345,33 €	102 029,64 €	151 345,33 €
Résultats de clôture				49 315,69 €		49 315,69 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				49 315,69 €		49 315,69 €
RESULTATS DEFINITIFS				49 315,69 €		49 315,69 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2020 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680664-20210628-CM20210628-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

COMPTE ADMINISTRATIF



Chantier des Dominicains



Chantier du Koifhus



Place de la Montagne Verte

SYNTHESE	3
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE.....	4
LE BUDGET PRINCIPAL	5
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
A. Un effondrement des recettes réelles de fonctionnement lié à l'impact de la crise sanitaire	5
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Produits fiscaux.....	6
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	9
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	12
5. Chapitre 76 – Produits financiers	12
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	13
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges	13
B. La baisse des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte de pandémie	14
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	14
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	16
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	17
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	18
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	18
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	19
C. Consolidation par activité – Fonctionnement des services	20
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOUCHEE PAR LA PANDEMIE	21
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23
A. Des recettes réelles d'investissement ajustées aux dépenses d'équipement	23
1. Les recettes d'équipement.....	23
2. Les recettes financières.....	25
3. Les amortissements.....	25
B. Les dépenses d'équipement affectées par la crise sanitaire	26
1. Les dépenses d'équipement.....	26
2. Les opérations pour compte de tiers	30
3. Les dépenses financières.....	31
IV. UN ENDETTEMENT TRES LARGEMENT MAITRISE	32
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM	33
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ	34
LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX.....	35

SYNTHESE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a fortement impacté les finances de la Ville de Colmar.

Elle a ainsi été confrontée :

- à une **chute de ses recettes de fonctionnement (- 8,88 %)**, tant tarifaires que fiscales ;
- au recul de ses **dépenses réelles de fonctionnement (- 2,49 %)** en raison essentiellement de la fermeture des services et activités pendant les confinements, mais aussi à des dépenses supplémentaires induites par la Covid-19 **(+ 913 K€)** ;

Pendant, la bonne gestion financière de la Ville de Colmar a permis en 2020 de faire face à la situation :

- **des dépenses d'équipement** qui se maintiennent à un niveau honorable dans le contexte de la crise sanitaire pour s'établir à **24 923 K€** contre **46 433 K€** en 2019. Il convient de rappeler que ce sont **11,2 M€** d'opérations d'équipements qui ont fait l'objet en 2020 d'un décalage sur l'exercice 2021 ;
- un **désendettement**, avec un encours de dette globale au 31/12/2020 qui passe de **71 411 K€** en 2019 à **69 827 K€** ;
- des **charges financières** qui poursuivent leur trajectoire baissière **(- 7,25 %)**, grâce à un recours limité à l'emprunt, à une bonne gestion active de la dette, mais aussi à des taux d'intérêt qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas ;
- la **modération fiscale** reste la priorité avec des taux inchangés pour la **8^{ème} année** consécutive en 2020.

Pendant, Colmar n'est pas pour autant à l'abri face à la crise sanitaire et économique aux conséquences à moyen terme inévitables, mais encore incertaines. Preuve en est l'évolution de sa **capacité d'autofinancement brute** qui accuse une diminution inédite de **- 20,67 %**, passant de **25 388 K€** en 2019 à **20 140 K€**, autant de marges de manœuvre en moins pour le financement de son programme d'investissement.

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	92 960 528,00 €	44 459 405,79 €	4 247 000,00 €	
Dépenses (D)	82 056 932,98 €	32 609 185,45 €	5 869 000,00 €	
Résultat 2020 ((R)-(D))	10 903 595,02 €	11 850 220,34 €	-1 622 000,00 €	
Report résultat antérieur 2019	7 619 352,17 €	-17 712 481,07 €		
RESULTAT DE CLOTURE	18 522 947,19 €	-5 862 260,73 €	-1 622 000,00 €	11 038 686,46 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM				
Recettes (R)	1 500,45 €			
Dépenses (D)	13 264,40 €			
Résultat 2020 ((R)-(D))	-11 763,95 €			
Report résultat antérieur 2019	29 577,00 €			
RESULTAT DE CLOTURE	17 813,05 €			17 813,05 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ				
Recettes (R)	33 702,72 €			
Dépenses (D)	45 172,80 €			
Résultat 2020 ((R)-(D))	-11 470,08 €			
Report résultat antérieur 2019	14 564,62 €			
RESULTAT DE CLOTURE	3 094,54 €			3 094,54 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE - ESPACE MALRAUX				
Recettes (R)	118 308,92 €			
Dépenses (D)	102 029,64 €			
Résultat 2020 ((R)-(D))	16 279,28 €			
Report résultat antérieur 2019	33 036,41 €			
RESULTAT DE CLOTURE	49 315,69 €			49 315,69 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2020 cumulés	10 896 640,27 €	11 850 220,34 €	-1 622 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2019	7 696 530,20 €	-17 712 481,07 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	18 593 170,47 €	-5 862 260,73 €	-1 622 000,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	12 730 909,74 €		-1 622 000,00 €	11 108 909,74 €

La présentation du résultat global de clôture intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2020, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Un effondrement des recettes réelles de fonctionnement lié à l'impact de la crise sanitaire

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	16 383 914,04 €	10 477 437,46 €	-5 906 476,58 €	-36,05%
73	Impôts et taxes	59 171 721,76 €	57 216 105,82 €	-1 955 615,94 €	-3,30%
74	Dotations, subventions et participations	18 195 865,55 €	20 068 885,55 €	1 873 020,00 €	10,29%
75	Autres produits de gestion courante	2 134 182,65 €	1 926 407,08 €	-207 775,57 €	-9,74%
76	Produits financiers	984 760,97 €	923 923,51 €	-60 837,46 €	-6,18%
77	Produits exceptionnels	3 035 860,28 €	430 250,69 €	-2 605 609,59 €	-85,83%
013	Atténuations de charges	1 013 310,25 €	918 464,24 €	-94 846,01 €	-9,36%
Total		100 919 615,50 €	91 961 474,35 €	-8 958 141,15 €	-8,88%

Les recettes réelles de fonctionnement chutent de **8 958 K€** pour s'établir à **91 961 K€** en 2020 contre **100 919 K€** en 2019.

Trois postes enregistrent les plus fortes baisses :

- les recettes tarifaires : **- 5 906 K€**
- les impôts et taxes : **- 1 956 K€**
- les produits exceptionnels : **- 2 606 M€.**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
701	Ventes de produits finis	2 556,93 €	15 682,00 €	13 125,07 €	513,31%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	399 770,11 €	392 424,55 €	-7 345,56 €	-1,84%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6 940 179,38 €	3 220 819,33 €	-3 719 360,05 €	-53,59%
704	Travaux	121 127,89 €	101 361,40 €	-19 766,49 €	-16,32%
706	Prestations de services	5 652 989,31 €	3 933 311,18 €	-1 719 678,13 €	-30,42%
708	Autres produits	3 267 290,42 €	2 813 839,00 €	-453 451,42 €	-13,88%
Total		16 383 914,04 €	10 477 437,46 €	-5 906 476,58 €	-36,05%

Les produits des services atteignent **10 477 K€** contre **16 383 K€** en 2019, en recul de **5 906 K€**.

Deux postes sont principalement impactés par la crise sanitaire, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui passent de **6 940 K€** à **3 221 K€** en 2020. Ils comprennent notamment les droits de stationnement qui globalement affichent une chute notable de **3 645 K€** pour atteindre **2 815 K€** contre **6 460 K€** en 2019.

Cette évolution résulte en grande partie des fermetures et restrictions imposées par les deux confinements et à l'effondrement de la fréquentation touristique.

- ✓ **-1 927 K€** pour les recettes de stationnement de surface ;
 - ✓ **-1 409 K€** pour les recettes de stationnement en ouvrage ;
 - ✓ **-272 K€** pour le forfait de post stationnement.
- les **prestations de services** qui atteignent **3 933 K€** contre **5 653 K€** en 2019, soit un recul de **1 720 K€**, en raison notamment de la fermeture de structures et d'annulations de spectacles :
 - ✓ **- 612 K€** pour les services à caractère culturel (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques et droits d'entrée des musées*) ;
 - ✓ **- 561 K€** pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrée des piscines*) ;
 - ✓ **- 300 K€** pour les services à caractère social (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*) ;
 - ✓ **- 247 K€** pour les autres prestations de services impactées par la chute des recettes de l'Auberge de Jeunesse.

2. Chapitre 73 – Produits fiscaux

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	31 575 159,00 €	32 265 164,00 €	690 005,00 €	2,19%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	901 370,00 €	141 414,00 €	-759 956,00 €	-84,31%
73211	Attribution de compensation	15 693 187,00 €	15 693 187,00 €	0,00 €	0,00%
73212	Dotations de solidarité communautaire	3 756 199,00 €	3 756 199,00 €	0,00 €	0,00%
73221	F.N.G.I.R.	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
7336	Droits de place	725 471,06 €	435 027,63 €	-290 443,43 €	-40,04%
7344	Taxe sur les déchets stockés	107 010,30 €	103 939,95 €	-3 070,35 €	-2,87%
7351	Taxe sur l'électricité	1 195 277,56 €	1 156 726,46 €	-38 551,10 €	-3,23%
7362	Taxe de séjour	1 418 253,84 €	631 814,81 €	-786 439,03 €	-55,45%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	746 646,95 €	355 197,21 €	-391 449,74 €	-52,43%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 484 271,05 €	2 249 091,76 €	-235 179,29 €	-9,47%
7388	Autres taxes diverses	313 307,00 €	172 775,00 €	-140 532,00 €	-44,85%
Total		59 171 721,76 €	57 216 105,82 €	-1 955 615,94 €	-3,30%

Les produits perçus au titre des impôts et taxes sont en recul de **-3,30 %** et atteignent **57 216 K€** contre **59 171 K€** en 2019. Si les contributions directes (TH-TF) restent dynamiques, ce sont les taxes diverses qui subissent directement les effets de la crise sanitaire.

a) Les contributions directes en légère hausse

Elles s'établissent à **32 265 K€** contre **31 575 K€** en 2019, soit une croissance de **2,19 %**.

Evolution des taux d'imposition

Impôts locaux	2019	2020	Evolution
Taxe d'habitation	18,15%	18,15%	=
Taxe d'habitation sur les logements vacants	18,15%	18,15%	=
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,83%	19,83%	=
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,93%	54,93%	=

Evolution des recettes des impôts locaux

Impôts locaux	2019	2020	Evolution
Taxe d'habitation	12 915 084 €	13 062 139 €	+1,14%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	192 454 €	215 856 €	+12,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18 142 386 €	18 643 015 €	+2,76%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	325 235 €	344 154 €	+5,82%
TOTAL	31 575 159 €	32 265 164 €	+2,19%

Les taux d'imposition sont restés stables en 2020 malgré la crise sanitaire, conformément à l'engagement de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale.

Les produits fiscaux en croissance de **2,19%** n'augmentent donc que sous l'effet de :

- ✓ la construction et l'extension de locaux (évolution physique des bases) : **+ 1,10 %**,
- ✓ la revalorisation annuelle fixée par l'Etat en loi de finances : **+ 0,90 %** pour la taxe d'habitation, **+1,20%** pour les autres impôts locaux.

b) Les autres impôts ou assimilés en recul

Ce poste est globalement en repli de **760 K€**, passant de **901 K€** à **141 K€** en 2020, dont principalement :

- ✓ **- 764 K€** pour le produit de la taxe sur les friches commerciales, suite aux dégrèvements octroyés directement par les services fiscaux sur les impositions 2020.

c) La fiscalité reversée stable

La fiscalité reversée par Colmar Agglomération à la Ville de Colmar se décompose comme suit :

- **l'Attribution de Compensation (A.C.).**
Conformément à la loi ATR du 6 février 1992, le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire du transfert de la fiscalité professionnelle à Colmar Agglomération et lors de chaque transfert de compétence des communes-membres à Colmar Agglomération. Une fois une compétence transférée, le montant de l'AC n'a pas vocation à évoluer. L'AC reversée par Colmar Agglomération est donc restée stable à **15 693 K€**.
- **la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**
La DSC est un outil de solidarité à la disposition des intercommunalités au profit de leurs communes-membres. Elle permet à Colmar Agglomération de redistribuer chaque année une part de la dynamique de la fiscalité professionnelle selon les critères de répartition définis (population, potentiel financier par habitant, progression géographique des bases ...). Dans un contexte de crise économique et sanitaire, qui offrait peu de visibilité financière tant à Colmar Agglomération qu'aux communes membres, et dans un contexte où les critères de répartition doivent être redéfinis pour se conformer aux évolutions introduites par la loi de finances pour 2020, la dotation de solidarité communautaire a été gelée. Aussi, le montant 2020 est resté inchangé à celui de 2019, soit **3 756 K€**.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) versé par l'Etat reste stable à **256 K€**. Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.

d) Les diverses taxes liées à l'activité économique fortement impactées par la crise sanitaire

Ces recettes regroupent plusieurs taxes dont certaines ont été fortement touchées par la crise sanitaire et économique. Ainsi, d'un montant total de **6 989 K€** en 2019, elles atteignent péniblement **5 105 K€**, soit une baisse de **- 27 %**.

- ✓ **- 786 K€** pour la taxe de séjour directement liée à la fréquentation touristique
- ✓ **- 290 K€** pour les droits de place en raison des restrictions sanitaires prises pour l'organisation des marchés et des mesures d'exonérations prises;
- ✓ **- 392 K€** pour la taxe locale sur la publicité extérieure en raison des mesures d'abattement de 50% prises pour soutenir les commerces de proximité ;
- ✓ **- 235 K€** pour les droits de mutations impactés directement en raison de la baisse des transactions immobilières au cours de l'année ;
- ✓ **- 140 K€** pour la taxe sur les terrains devenus constructibles qui dépend également des transactions immobilières.

3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	13 670 709,81 €	13 642 448,55 €	-28 261,26 €	-0,21%
Compensations fiscales et péréquation	1 518 914,24 €	1 577 330,00 €	58 415,76 €	3,85%
Subventions de fonctionnement	3 006 241,50 €	4 849 107,00 €	1 842 865,50 €	61,30%
Total	18 195 865,55 €	20 068 885,55 €	1 873 020,00 €	10,29%

Ce chapitre s'élève à **20 069 K€** contre **18 196 K€** en 2019, en croissance de **10,29 %**.

a) Les dotations de l'Etat en légère baisse en 2020

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	8 989 880,00 €	8 855 422,00 €	-134 458,00 €	-1,50%
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 135 865,00 €	3 322 384,00 €	186 519,00 €	5,95%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 267 832,00 €	1 198 501,00 €	-69 331,00 €	-5,47%
744	F.C.T.V.A.	79 642,81 €	68 862,55 €	-10 780,26 €	-13,54%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	135 712,00 €	0,00 €	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 258,00 €	13 047,00 €	-211,00 €	-1,59%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	48 520,00 €	48 520,00 €	0,00 €	0,00%
Total		13 670 709,81 €	13 642 448,55 €	-28 261,26 €	-0,21%

Elles sont en léger repli de **-0,21 %** pour s'établir à **13 642 K€** contre **13 671 K€** en 2019.

(1) La dotation globale forfaitaire

La DGF versée par l'Etat diminue encore par le mécanisme d'écêtement qui consiste à redéployer les crédits de la DGF vers la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale à l'intérieur de la même enveloppe. C'est ainsi que la DGF diminue encore de **-134 K€** en 2020.

(2) Les dotations de péréquation

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Elle progresse de **5,95 %** pour atteindre **3 322 K€** en 2020 contre **3 136 K€**, en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation dans le cadre de la loi de finances pour 2020, mais financée par l'écêtement de la DGF...

La **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises. Elle reflue de **-69 K€** pour s'établir à **1 199 K€** contre **1 268 K€**.

(3) Les autres dotations

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- Le volet fonctionnement du FCTVA ;
- La dotation globale de décentralisation ;
- La dotation forfaitaire de recensement ;
- La dotation pour les titres sécurisés.

Ces dotations restent globalement stables : **266 K€** en 2020 contre **277 K€** en 2019.

b) Les allocations compensatrices fiscales

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 884,24 €	4 206,00 €	-1 678,24 €	-28,52%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	79 420,00 €	49 852,00 €	-29 568,00 €	-37,23%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	108 513,00 €	105 686,00 €	-2 827,00 €	-2,61%
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	153 457,00 €	157 132,00 €	3 675,00 €	2,39%
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 171 640,00 €	1 260 454,00 €	88 814,00 €	7,58%
Total		1 518 914,24 €	1 577 330,00 €	58 415,76 €	3,85%

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles sont globalement en progression de **3,85 %** pour atteindre **1 577 K€** contre **1 519 K€** en 2019, essentiellement en raison d'une augmentation de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation.

Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais du signe de la baisse du pouvoir fiscal de la collectivité.

c) Des dispositifs exceptionnels de subventionnement pour compenser les pertes de recettes liées à la pandémie

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
74712	Emplois d'avenir	30 730,87 €	0,00 €	-30 730,87 €	-100,00%
74718	Etat	163 265,56 €	177 678,43 €	14 412,87 €	8,83%
7472	Régions	0,00 €	10 750,00 €	10 750,00 €	
7473	Départements	125 931,50 €	164 200,00 €	38 268,50 €	30,39%
7474	Communes	80,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00%
7475	Groupements de collectivités	0,00 €	7 400,00 €	7 400,00 €	
7478	Autres organismes	2 684 825,61 €	3 230 856,57 €	546 030,96 €	20,34%
7488	Autres attributions et participations	1 407,96 €	1 258 142,00 €	1 256 734,04 €	89259,21%
Total		3 006 241,50 €	4 849 107,00 €	1 842 865,50 €	61,30%

Ces dispositifs affichent une forte croissance de **61,30 %** consécutive principalement :

- au dispositif exceptionnel de soutien appelé « filet de sécurité » pour compenser partiellement les pertes de recettes engendrées par la pandémie pour un montant de **1 258 K€** en 2020 ;
- au dispositif exceptionnel de soutien mis en place par la CAF pour les structures de petite enfance pour compenser les pertes de participation parentale du fait de la fermeture des crèches du 9 mars au 13 mai 2020 pour un montant de **546 K€**.

Parmi les autres participations reçues, on peut citer notamment celles versées par :

- **l'Etat (178 K€)**, principalement :
 - ✓ pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (**50 K€**) ;
 - ✓ au titre des dispositifs Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des actions spécifiques dans le cadre d'un projet d'intérêt général (**32 K€**) ;
 - ✓ au titre du remboursement des frais pour les élections municipales et législatives partielles (**36 K€**) ;
 - ✓ pour le poste de chef de projet dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville » (**24 K€**) ;
 - ✓ pour l'achat de masques (**15 K€**) ;
 - ✓ pour la participation (**15 K€**) au coût de raccordement à la plateforme COMEDC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil).
- le **Département du Haut-Rhin (164 K€)**, principalement :
 - ✓ au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (**112 K€**) ;
 - ✓ pour l'entretien de la voirie départementale (**36 K€**).

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 052,66 €	38 791,94 €	-260,72 €	-0,67%
752	Revenus des immeubles	1 166 248,56 €	1 006 494,20 €	-159 754,36 €	-13,70%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	857 209,19 €	856 287,21 €	-921,98 €	-0,11%
758	Produits divers de gestion courante	71 672,24 €	24 833,73 €	-46 838,51 €	-65,35%
Total		2 134 182,65 €	1 926 407,08 €	-207 775,57 €	-9,74%

Ce chapitre baisse de **- 208 K€** passant de **2 134 K€** en 2019 à **1 926 K€**, sous l'effet de deux facteurs :

- ✓ **- 160 K€** pour les revenus des immeubles, du fait de moindres mises à disposition de locaux ou locations de salles en raison de la pandémie ;
- ✓ **- 47 K€** pour les produits divers de gestion courante en raison essentiellement d'une diminution du produit issu des insertions publicitaires dans la revue municipale.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
761	Produits de participations	202 900,00 €	202 900,00 €	0,00 €	0,00%
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 000,00 €	721 000,00 €	0,00 €	0,00%
76232	Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par la C.A.C.	59 995,00 €	0,00 €	-59 995,00 €	-100,00%
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	481,35 €	23,51 €	-457,84 €	-95,12%
768	Autres produits financiers	384,62 €	0,00 €	-384,62 €	-100,00%
Total		984 760,97 €	923 923,51 €	-60 837,46 €	-6,18%

Les produits financiers sont en recul de **61 K€** pour s'élever à **924 K€** contre **985 K€** en 2019. Cette évolution résulte de la fin du remboursement des intérêts dus par Colmar Agglomération au titre de la dette récupérable, la dernière échéance étant intervenue en 2019.

Ce chapitre enregistre le versement de dividendes par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) pour un montant de **203 K€** et Vialis pour **721 K€**.

6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
7711	Dédits et pénalités perçus	84 138,68 €	105 596,98 €	21 458,30 €	25,50%
7713	Libéralités reçus	275,70 €	330,49 €	54,79 €	19,87%
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	2 240,88 €	0,00 €	-2 240,88 €	-100,00%
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 288,86 €	52 555,85 €	37 266,99 €	243,75%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	5 878,41 €	2 488,42 €	-3 389,99 €	-57,67%
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 989 269,00 €	118 640,00 €	-1 870 629,00 €	-94,04%
7788	Produits exceptionnels divers	938 768,75 €	150 638,95 €	-788 129,80 €	-83,95%
Total		3 035 860,28 €	430 250,69 €	-2 605 609,59 €	-85,83%

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à **430 K€** contre **3 036 K€** en 2019.

Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ une diminution de **1871 K€** du produit des cessions d'immobilisations (**119 K€** contre **1 989 K€** en 2019) à cause de la crise sanitaire
- ✓ et des produits exceptionnels divers qui passent de **939 K€** en 2019 à **151 K€** (il s'agit essentiellement des indemnités versées par les assureurs à la suite de sinistres).

7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 309,25 €	95 061,36 €	-5 247,89 €	-5,23%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	27 801,00 €	19 458,88 €	-8 342,12 €	-30,01%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	885 200,00 €	803 944,00 €	-81 256,00 €	-9,18%
Total		1 013 310,25 €	918 464,24 €	-94 846,01 €	-9,36%

Elles atteignent **918 K€** contre **1 013 K€** en 2019, soit une baisse de **- 95 K€**.

Cette diminution provient essentiellement d'un reflux de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants qui passe de **885 K€** à **804 K€** en 2020. Elle est consécutive à une diminution du nombre de bénéficiaires.

B. La baisse des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte de pandémie

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	16 790 180,18 €	15 655 314,05 €	-1 134 866,13 €	-6,76%
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 283 044,79 €	43 387 234,97 €	-895 809,82 €	-2,02%
014	Atténuations de produits	974 989,57 €	1 241 460,55 €	266 470,98 €	27,33%
65	Autres charges de gestion courante	9 842 062,07 €	9 933 554,30 €	91 492,23 €	0,93%
66	Charges financières	1 278 469,10 €	1 185 781,92 €	-92 687,18 €	-7,25%
67	Charges exceptionnelles	400 616,84 €	334 505,80 €	-66 111,04 €	-16,50%
Total		73 569 362,55 €	71 737 851,59 €	-1 831 510,96 €	-2,49%

Elles s'établissent à **71 738 K€** contre **73 569 K€** en 2019, en recul de **2,49 %**.

Même si globalement les dépenses réelles de fonctionnement affichent une diminution, il n'en demeure pas moins qu'elles ont également été impactées par la crise sanitaire.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	6 614 010,47 €	6 469 867,36 €	-144 143,11 €	-2,18%
61	Services extérieurs	5 128 489,11 €	4 744 247,30 €	-384 241,81 €	-7,49%
62	Autres services extérieurs	4 355 481,51 €	3 638 349,45 €	-717 132,06 €	-16,47%
63	Impôts et taxes	692 199,09 €	802 849,94 €	110 650,85 €	15,99%
Total		16 790 180,18 €	15 655 314,05 €	-1 134 866,13 €	-6,76%

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services, s'établissent à **15 655 K€** contre **16 790 K€** en 2019, soit une diminution de **1 135 K€ (- 6,76 %)**. Elles sont fortement impactées par les conséquences de la crise sanitaire.

La prise en charge de dépenses exceptionnelles en raison de l'épidémie...

- ✓ **+ 241 K€** pour les fournitures sanitaires et d'entretien (achats de masques, gels, gants, produits d'hygiène, plexiglas ...)
- ✓ **+ 140 K€** pour les opérations de désinfection des abords des commerces et des rues, l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux, les frais liés à la distribution des masques à la population, les impressions d'affiches ...

... largement compensée par la baisse des dépenses liées à la fermeture des services ou une activité réduite du fait de la crise sanitaire

- ✓ - 87 K€ pour les prestations de services (moindre recours à l'externalisation de la production des repas) ;
- ✓ - 288 K€ pour les dépenses énergétiques, de carburants, de matières et fournitures ;
- ✓ - 47 K€ pour les contrats de prestations de services (traitement du forfait post-stationnement, transport et comptage des fonds, paiement par mobile ...) ;
- ✓ - 572 K€ pour les autres services extérieurs et les frais de locations, notamment en raison d'annulations de manifestations (Festival, Nuit Multicolore, opération Noël, fêtes de quartier ...), de spectacles (Grillen, théâtre municipal et centre Europe) de la journée citoyenne et de diverses expositions ;
- ✓ - 127 K€ pour les transports collectifs, en raison de la fermeture de structures, notamment pour les sorties ou voyages scolaires, les activités et animations sportives ou organisées par les centres socio-culturels ;

Et compensées par la non-reconduction d'opérations ponctuelles

- ✓ - 258 K€ pour les primes d'assurance. Cette baisse découle des économies réalisées grâce à la souscription d'une nouvelle police d'assurance dommages aux biens et de dépenses non récurrentes, comme la souscription d'une assurance dommages-ouvrage en 2019 pour les Dominicains ;
- ✓ - 310 K€ pour des dépenses occasionnées en 2019 par le passage du Tour de France.

Il convient également de noter la hausse des dépenses relatives :

- aux frais d'entretien des bâtiments, des voies et des réseaux (+ 87 K€), conséquence de la mise en place de nouveaux équipements (sécurité incendie, vidéoprotection...),
- à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (+ 100 K€) à laquelle sont soumis les parkings de la Ville de Colmar, en raison notamment de l'ouverture du nouveau parking de la Montagne Verte (+ 30 K€) et d'une régularisation au titre des années 2018 et 2019 pour le parking Bleylé (+ 55 K€).

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

INTITULES	2019	2020	Ecart en €	Ecart en %
Rémunérations, indemnités et charges sociales	41 255 573,03 €	39 947 234,84 €	-1 308 338,19 €	-3,17%
Les avantages sociaux	1 771 430,00 €	1 574 840,00 €	-196 590,00 €	-11,10%
Autre personnel extérieur	1 256 041,76 €	1 865 160,13 €	609 118,37 €	48,50%
Total	44 283 044,79 €	43 387 234,97 €	-895 809,82 €	-2,02%

Elles atteignent **43 387 K€** contre **44 283 K€** en 2019, en recul de **896 K€ (- 2,02 %)**.

Pourtant, en 2020, la masse salariale a subi, comme chaque année, les effets des contraintes exogènes et du Glissement Vieillesse technicité avec :

- l'impact de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » dite PPCR (qui a entraîné la revalorisation de grilles indiciaires) ;
- le coût des avancements de grade, d'échelons et des promotions internes ;
- ou encore l'évolution du SMIC.

En outre, il convient de rappeler également qu'en 2020 une prime exceptionnelle a été versée à certains agents municipaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour un montant de **156 K€**.

Cependant, l'évolution à la baisse des charges de personnel est le fruit de trois facteurs :

- globalement, une politique organisationnelle efficace qui permet de dégager des marges de manœuvre afin de compenser le dynamisme naturel qu'aurait la masse salariale à augmenter sans intervention et qui se caractérise par :
 - ✓ ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ;
 - ✓ savoir se réorganiser ;
 - ✓ analyser les situations au cas par cas ;
 - ✓ entreprendre une politique RH tournée vers la compétence et la qualification.

Ce travail a permis d'optimiser **5 postes**, soit une économie d'environ **150 K€**.

- les fruits de la stratégie de mutualisation avec Colmar Agglomération (autorisations d'urbanisme, politique de la ville, services ressources). Ce travail a permis d'optimiser **4 postes** sur **2 ans**, soit une économie d'environ **120 K€**.
- l'impact de la crise sanitaire qui a rendu complexe la procédure de recrutement en raison des restrictions sanitaires.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	195 611,79 €	159 553,56 €	-36 058,23 €	-18,43%
7391171	Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 994,00 €	29,00 €	-1 965,00 €	-98,55%
7391172	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	38 500,00 €	34 624,00 €	-3 876,00 €	-10,07%
739118	Autres reversements de fiscalité	17 922,78 €	17 341,99 €	-580,79 €	-3,24%
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	523 382,00 €	773 245,00 €	249 863,00 €	47,74%
739223	Fonds de péréquation des ressources intercom. & comm.	188 579,00 €	256 667,00 €	68 088,00 €	36,11%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	9 000,00 €	0,00 €	-9 000,00 €	-100,00%
Total		974 989,57 €	1 241 460,55 €	266 470,98 €	27,33%

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **1 241 K€** contre **975 K€** en 2019, soit une augmentation de **+ 266 K€** essentiellement due à :

- ✓ **+ 250 K€** pour le remboursement des dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe sur les friches commerciales sur les années antérieures à 2020 ;
- ✓ **+ 68 K€** pour la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'Etat a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le FPIC. Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ».

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	180,00 €	0,00 €	-180,00 €	-100,00%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	755 883,85 €	651 972,56 €	-103 911,29 €	-13,75%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	26 681,94 €	11 004,06 €	-15 677,88 €	-58,76%
655	Contingents et participations obligatoires	1 450 546,02 €	1 505 528,75 €	54 982,73 €	3,79%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 608 764,51 €	7 765 045,91 €	156 281,40 €	2,05%
658	Charges diverses de la gestion courante	5,75 €	3,02 €	-2,73 €	-47,48%
Total		9 842 062,07 €	9 933 554,30 €	91 492,23 €	0,93%

Les autres charges de gestion courante augmentent de **+ 0,93 %** pour atteindre **9 934 K€** contre **9 842 K€** en 2019. Cette évolution résulte essentiellement d'une hausse due à :

- ✓ **+ 83 K€** pour les subventions aux associations notamment sportives dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien mis en place par la Ville de Colmar face à la crise sanitaire : Club d'enseignement du patinage, Hockey Club, Stadium Racing Colmar et Promotion des sports de glace;
- ✓ **+ 125 K€** pour le musée Unterlinden dans le cadre d'une subvention exceptionnelle en raison de la crise sanitaire ;
- ✓ **- 104 K€** pour les indemnités des élus, un effort que la nouvelle municipalité a voulu montrer dans un esprit de bienveillance des deniers publics

Il est à noter une baisse des subventions de fonctionnement (**- 75 K€**) de la Ville au CCAS entre 2019 et 2020 actée par l'ancienne municipalité dans le cadre de la participation du CCAS aux efforts de gestion. Cela a conduit le CCAS à optimiser son organisation et à diminuer ses charges de personnel sans impacter pour autant les services rendus à la population.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 214 224,92 €	1 136 941,05 €	-77 283,87 €	-6,36%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-30 518,66 €	-36 868,99 €	-6 350,33 €	20,81%
668	Autres charges financières	94 762,84 €	85 709,86 €	-9 052,98 €	-9,55%
Total		1 278 469,10 €	1 185 781,92 €	-92 687,18 €	-7,25%

Elles sont en recul de **7,25 %** pour atteindre **1 186 K€** contre **1 278 K€** en 2019.

La gestion active de la dette et les taux d'intérêt, qui sont restés à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année 2020, ont contribué au repli des charges financières.

Par ailleurs en 2020, comme le recours à l'emprunt (**5 000 K€**) a été inférieur au remboursement du capital de la dette (**6 584 K€**), la Ville de Colmar s'est désendettée de **1 584 K€**, ce qui a permis également de réaliser des économies au titre des intérêts des emprunts.

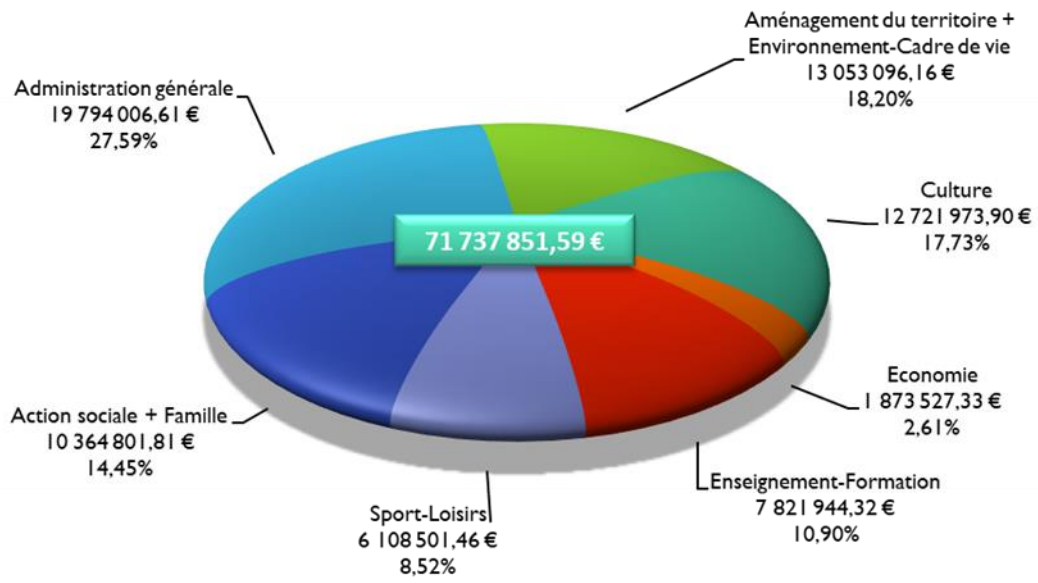
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
6714	Bourses et prix	15 725,00 €	15 005,00 €	-720,00 €	-4,58%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 042,38 €	179 662,82 €	174 620,44 €	3463,06%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	69 497,80 €	36 968,09 €	-32 529,71 €	-46,81%
67441	Subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes et aux régies dotées de	271 250,00 €	92 500,00 €	-178 750,00 €	-65,90%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	20 200,00 €	8 750,00 €	-11 450,00 €	-56,68%
678	Autres charges exceptionnelles	18 901,66 €	1 619,89 €	-17 281,77 €	-91,43%
Total		400 616,84 €	334 505,80 €	-66 111,04 €	-16,50%

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **335 K€** contre **401 K€** en 2019 (- 16,50 %). Une baisse essentiellement due à :

- ✓ **- 179 K€** pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Une baisse qui découle essentiellement de l'annulation des festivals en 2020 compte tenu de la crise sanitaire.
 - budget annexe Festival du Film : pas de versement en 2020 contre **40 K€** en 2019
 - budget annexe Festival de Jazz : **23 K€** contre **35 K€** en 2019 (- **12 K€**)
 - budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux : **69 K€** contre **196 K€** en 2019 (- **127 K€**)
- ✓ **+ 174 K€** pour le remboursement de droits de place et de redevances d'occupation en raison de la pandémie et des mesures d'exonération prises par l'ancienne municipalité.

C. Consolidation par activité – Fonctionnement des services



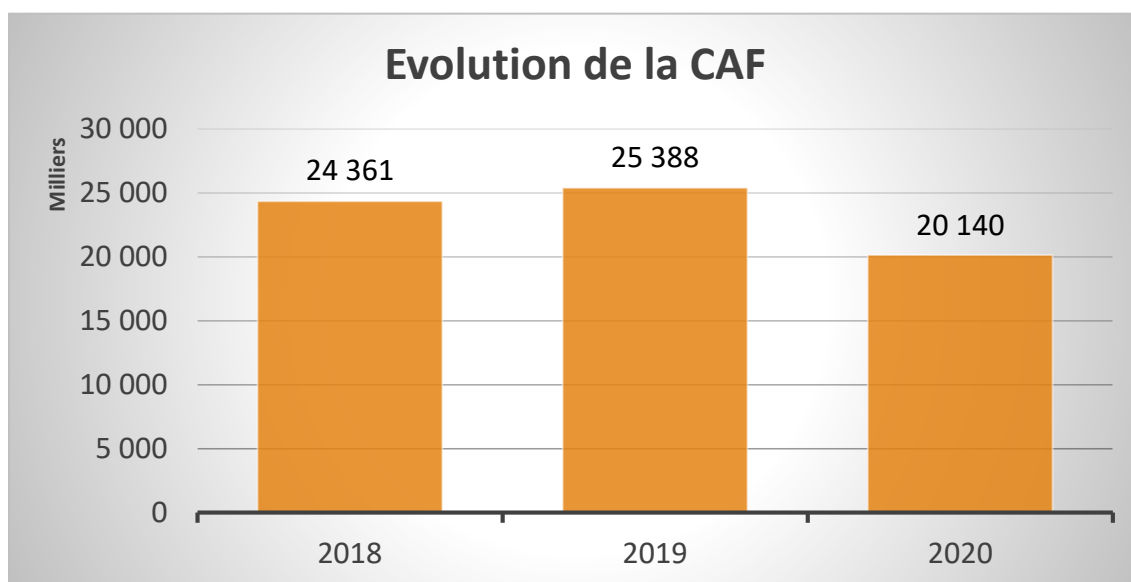
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOUCHEE PAR LA PANDEMIE

Malgré les contraintes imposées par l'Etat à travers la succession de dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation), la Ville de Colmar parvenait à maintenir une capacité d'autofinancement autour de **25 M€** jusqu'en 2019 par la recherche permanente d'économies de gestion sans altérer la qualité du service rendu. En effet, par un réel travail sur ses dépenses de fonctionnement tout en stabilisant les taux d'imposition et les tarifs des services publics, la Ville de Colmar réussit à dégager une épargne conséquente en échappant à l'effet de ciseau.

L'effet de ciseau permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits par inertie ou fatalisme, la commune verra mécaniquement son résultat baisser. Ce n'est pas le cas à Colmar.

Cependant, la crise sanitaire et économique vient bouleverser cette tendance. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **- 2,49 %**, la commune souffre en 2020 de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement en 2020 (**- 8,88 %**).

Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar parvient tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à **20,1 M€**. Par des mesures de gestion saines, la Ville de Colmar réussit donc à endiguer partiellement le choc de 2020.



Capacité d'autofinancement (CAF) brute se calcule comme suit :

Opérations réelles	2019	2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors résultat de fonctionnement reporté (002))</i>	100 919 615,50	91 961 474,35	-8 958 141,15	-8,88%
- dépenses réelles de fonctionnement	-73 569 362,55	-71 737 851,59	1 831 510,96	-2,49%
Autofinancement de l'exercice <i>(hors résultat de fonctionnement reporté (002))</i>	27 350 252,95	20 223 622,76	-7 126 630,19	-26,06%
+ Travaux en régie	27 251,94	35 399,26	8 147,32	29,90%
- produit des cessions d'immobilisations	-1 989 269,00	-118 640,00	1 870 629,00	-94,04%
Epargne brute ou CAF	25 388 235,89	20 140 382,02	-5 247 853,87	-20,67%

La capacité d'autofinancement brute constitue ce que la collectivité parvient à dégager de son fonctionnement au remboursement du capital de la dette et à l'investissement.

Mais la CAF brute constitue autant de marges de manœuvre qui ont été obérées de **21 %** entre 2019 et 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et économique.

Les conséquences de cette crise sont encore très incertaines à moyen terme. Il conviendra donc de rester vigilant quant à l'évolution de la CAF brute en 2021 et sur les années à venir.

En effet, il n'y a pas eu d'inversion de tendance au cours du premier trimestre 2021 du fait notamment du maintien du couvre-feu et du confinement. Les recettes restent en berne au 1^{er} semestre. Toutefois, la montée en puissance de la vaccination, grâce à l'accélération des livraisons au cours des dernières semaines, devrait contribuer au rétablissement de notre économie nationale et à une remontée de nos recettes au cours du 2nd semestre 2021.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes réelles d'investissement ajustées aux dépenses d'équipement

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	13 772 389,08 €	10 332 951,82 €	-3 439 437,26 €	-24,97%
Opérations pour compte de tiers	186 123,33 €	0,00 €	-186 123,33 €	-100,00%
Recettes financières (sauf 1068)	7 177 074,39 €	7 179 039,51 €	1 965,12 €	0,03%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>21 135 586,80 €</i>	<i>17 511 991,33 €</i>	<i>-3 623 595,47 €</i>	<i>-17,14%</i>
Amortissements	11 468 168,55 €	9 320 027,74 €	-2 148 140,81 €	-18,73%
Total	32 603 755,35 €	26 832 019,07 €	-5 771 736,28 €	-17,70%

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **17 512 K€** contre **21 136 K€** en 2019.

Ce sont principalement les recettes d'équipement qui sont en baisse de **-3 439 K€** en corrélation avec la diminution des dépenses d'équipement qu'elles ont vocation à financer.

1. Les recettes d'équipement

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	7 715 776,97 €	5 276 339,71 €	-2 439 437,26 €	-31,62%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	6 000 000,00 €	5 000 000,00 €	-1 000 000,00 €	-16,67%
21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	56 612,11 €	0,00 €	0,00%
Total		13 772 389,08 €	10 332 951,82 €	-3 439 437,26 €	-24,97%

(*) hors opérations de gestion active de la dette

a) Les subventions d'investissement

Elles se subdivisent en deux rubriques.

(1) Les subventions :

Elles se ventilent comme suit :

- **l'Etat** pour **750 K€** dont principalement :
 - ✓ rénovation énergétique de l'école maternelle Brant et construction d'un nouveau centre périscolaire 322 K€
 - ✓ requalification du Secteur Luxembourg 104 K€
 - ✓ rénovation thermique et accessibilité de la Maison des Archives 100 K€
 - ✓ renouvellement urbain Bel'Air / Forimont 84 K€
 - ✓ restauration du Koifhus 60 K€

- la **Région Grand Est** pour **1 555 K€** :
 - ✓ aménagement des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale 484 K€
 - ✓ construction du gymnase Grillenbreit 450 K€
 - ✓ aménagement de l'espace paysager Montagne Verte – Parc 300 K€
 - ✓ restauration de la cantine périscolaire Brant 150 K€
 - ✓ réfection de la patinoire 104 K€
 - ✓ aménagement d'une zone de rencontre Quartier Europe/Schweitzer 52 K€
 - ✓ rénovation énergétique de l'école Brant 15 K€
- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **907 K€** :
 - ✓ travaux sur les routes départementales 497 K€
 - ✓ construction du gymnase Grillenbreit 228 K€
 - ✓ restauration du Koïfhus 182 K€
- les **autres organismes** pour **161 K€** dont principalement :
 - ✓ travaux Maison des Jeunes et de la Culture 96 K€
 - ✓ divers travaux dans les crèches et multi-accueil 42 K€
- **Colmar Agglomération** pour **326 K€** dont principalement :
 - ✓ référentiel topographique de la ville de Colmar 204 K€
 - ✓ utilisation de l'infrastructure informatique de la Ville de Colmar 114 K€

(2) Les amendes de police

Elles s'établissent à **1 577 €** contre **1 235 K€** en 2019.

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **33 270** pour 2019 (elles étaient de **59 828** en 2018), auxquelles a été appliquée une valeur de point qui a plus que doublé entre 2019 et 2020 passant de **20,64 €** à **47,39 €**.

b) Les emprunts et dettes assimilées :

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441 + 16818	Emprunts	6 000 000,00 €	5 000 000,00 €	-1 000 000,00 €	-16,67%
Total		6 000 000,00 €	5 000 000,00 €	-1 000 000,00 €	-16,67%

En 2020, la Ville de Colmar a mobilisé un emprunt auprès du Crédit Coopératif, à des conditions très favorables, pour **5 M€** avec un taux fixe de **0,72 %** sur une durée de **20 ans**.

2. Les recettes financières

Cptes	Intitulés	CA 2019	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 843 103,61 €	6 307 343,30 €	464 239,69 €	7,95%
165	Dépôts et cautionnement reçus	752,78 €	28,21 €	-724,57 €	-96,25%
27	Autres immobilisations financières	1 333 218,00 €	871 668,00 €	-461 550,00 €	-34,62%
Total		7 177 074,39 €	7 179 039,51 €	1 965,12 €	0,03%

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **6 307 K€** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **5 461 K€** contre **4 544 K€** en 2019. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2019 ;
- la taxe d'aménagement atteint **801 K€** contre **1 141 K€** en 2019. Il est rappelé que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction (*par exemple les abris de jardin d'une certaine surface*), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.
- le mécénat pour la mise en place d'un plan d'animation lumière et l'aménagement des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniaire pour **45 K€**.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **872 K€**. Ce montant correspond principalement au remboursement de la créance due par Colmar Agglomération, suite à la cession du terrain des anciens abattoirs.

3. Les amortissements

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Amortissements	11 468 168,55 €	9 320 027,74 €	-2 148 140,81 €	-18,73%
Total	11 468 168,55 €	9 320 027,74 €	-2 148 140,81 €	-18,73%

Les amortissements constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé.

Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

B. Les dépenses d'équipement affectées par la crise sanitaire

Intitulés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	46 432 753,83 €	24 922 915,73 €	-21 509 838,10 €	-46,32%
Opérations pour compte de tiers	373 213,95 €	15 097,80 €	-358 116,15 €	-95,95%
Dépenses financières	6 705 268,64 €	6 587 266,27 €	-118 002,37 €	-1,76%
Total	53 511 236,42 €	31 525 279,80 €	-21 985 956,62 €	-41,09%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **31 525 K€** contre **53 511 K€** en 2019.

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement atteignent **24 923 K€** contre **46 432 K€** en 2019, en repli de **46,32 %**. Elles ont été fortement impactées par la crise sanitaire et de nombreuses opérations ont dû être décalées sur l'exercice 2021. Il est rappelé que lors de l'élaboration des deux décisions modificatives en 2020, les crédits des dépenses d'équipement avaient été revus à la baisse à hauteur de **11 210 K€**.

Malgré les deux confinements imposés par la crise sanitaire, la Ville de Colmar a tout de même investi près de **25 M€** de dépenses d'équipement en 2020.

AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (8,7 M€)

<u>OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)</u>	<u>Réalisé 2020</u>
Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	44 K€
Restructuration du centre socio-culturel « Florimont – Bel'Air »	2 K€
Requalification du secteur Luxembourg	20 K€
Montagne Verte : parking souterrain et parc	2 343 K€
Parc de stationnement Gare/Bleyle	8 K€
Sous-Total AP/CP	2,4 M€

<u>HORS OPERATIONS</u>	<u>Réalisé 2020</u>
Travaux de requalification de voirie Rues de Vienne, des Jacinthes, de Guémar, de Turenne, des Ecoles, de Londres, de la Poudrière, du Peuplier, de Turckheim, du Logelbach, des Jardins, Charles Grad. Avenue Clémenceau, place de la Gare, chemin de la Birg, chemin de la Speck.	2 734 K€
Amélioration de l'éclairage public	928 K€
Aménagement et travaux d'espaces verts urbains Rues du Tir et Jacques Preiss, giratoires Statue de la Liberté, Foch-Sandherr-Voltaire, allée piétonne parc du Château d'eau, rue Vauban, Jacques Preiss, allée Aalborg ...), plantation d'arbres et d'arbustes, aménagement local rue Chopin, acquisition de matériel de transport ...	972 K€
Propreté urbaine GEGR, matériels et outillage	776 K€
Parcs de stationnement Réseaux informatiques et matériels	339 K€
Subventions pour démolition ou requalification de logements sociaux	426 K€
Subventions Achat Vélo	80 K€
Subventions Ravalement de façades et Vitrines	33 K€
Sous-Total Hors Opérations	6,3 M€

PROGRAMME CULTUREL (7 M€)

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	Réalisé 2020
Les Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale	3 286 K€
Restauration complète du Koïfhus	1 335 K€
Unterlinden (Musée, Office de Tourisme et Monuments historiques)	473 K€
Sous-Total	5,1 M€

HORS OPERATIONS	Réalisé 2020
Médiathèques et bibliothèques	
Gros entretien renouvellement, mobilier, équipements informatiques, fonds documentaires	543 K€
Théâtre, Comédie de Colmar, Opéra du Rhin	
Gros entretien renouvellement et équipements informatiques	264 K€
Musées	
Gros entretien renouvellement, matériels, restaurations d'œuvres	337 K€
Salles polyvalentes	
Gros entretien renouvellement et matériels	130 K€
Conservatoire et arts plastiques	
Gros entretien renouvellement et subventions	139 K€
Archives	
Gros entretien renouvellement et subventions	70 K€
Lieux de culte et cimetières	
Gros entretien renouvellement et subventions	385 K€
Sous-Total	1,9 M€

PROGRAMME ENFANCE 4,2 M€

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	Réalisé 2020
Création Cantine périscolaire Brant	346 K€
HORS OPERATIONS	Réalisé 2020
Ecoles primaires	
Rénovation énergétique de l'école Brant, réfection d'enrobé de l'école Anne Franck, réfection de la cour de l'école Jean Macé	2 176 K€
Ecoles maternelles	
Gros entretien renouvellement, aires de jeux et matériels	807 K€
Groupes scolaires	
Gros entretien renouvellement et matériels	470 K€
Centres socio-culturels	
Gros entretien renouvellement et matériels	119 K€
Petite enfance	
Gros entretien renouvellement, mobilier et matériels	274 K€
Subventions Acquisition tablettes numériques	18 K€
Sous-Total	3,9 M€

PREVENTION ET SECURITE (0,3 M€)

HORS OPERATIONS	Réalisé 2020
Police municipale	
Matériels de vidéoprotection, véhicules et équipements	203 K€
Hôtel de police	
Gros entretien renouvellement	6 K€
Secours & Incendie	
Gros entretien renouvellement	83 K€

PROGRAMME SPORTIF (2,2 M€)

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	Réalisé 2020
Equipelement couvert d'athlétisme	103 K€
Construction du gymnase au Grillenbreit	43 K€
Sous-Total	146 K€
HORS OPERATIONS	Réalisé 2020
Gymnases	
Gros entretien renouvellement	570 K€
Stades	
Rénovations et Gros entretien renouvellement	813 K€
Piscines	
Gros entretien renouvellement, restauration	406 K€
Patinoire	
Réfection de la piste	110 K€
Autres équipements	
Gros entretien renouvellement	99 K€
Subventions associations pour équipements	19 K€
Sous-Total	2 M€

MODERNISATION DES SERVICES (2,6M€)

OPERATIONS D'EQUIPEMENT (AP/CP)	Réalisé 2020
Restructuration parc et ateliers municipaux	
Etudes et programmations	14 K€
Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux	
Travaux	610 K€
Regroupement dépôts espaces verts	
Etudes	2 K€
Sous-Total	0,6 M€
HORS OPERATIONS	Réalisé 2020
Gros entretien Patrimoine	
Hôtel de Ville, Château Kiener, mise en valeur, Bâtiments services et logements communaux	828 K€
Equipements informatiques et progiciels	649 K€
Communication	
Applications web, magazines numériques, refonte de sites	218 K€
Matériels de transport, matériels techniques et outillages	327 K€
Sous-Total	2 M€

2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020
458120082	IUT : Construction Département Génie Thermique et Energie	71 149,69 €	0,00 €
4581421	Parking de la Montagne Verte: travaux d'ouvrage eau et assainissement	302 064,26 €	0,00 €
454120201	Réaménagement de la rue de Jacynthes	0,00 €	15 097,80 €
Total		373 213,95 €	15 097,80 €

En 2020, elles concernent les travaux de réalisation des noues d'infiltration exécutés par la Ville de Colmar pour le compte de Colmar Agglomération dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

3. Les dépenses financières

Elles s'établissent à **6 587 K€** contre **6 705 K€** en 2019 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2019	CA 2020
10226	Taxe d'aménagement	40,93 €	0,00 €
1321	Etat et établissements nationaux	0,00 €	2 550,00 €
1641	Emprunts en euros	6 499 209,87 €	6 578 417,63 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	200 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements	877,84 €	1 158,64 €
16818	Autres prêteurs	5 140,00 €	5 140,00 €
Total		6 705 268,64 €	6 587 266,27 €

Les lignes emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs comptabilisent le **remboursement en capital de la dette** pour un montant de **6 584 K€** contre **6 704 K€** en 2019.

Ainsi en 2020, avec un recours à l'emprunt de **5 000 K€** et un remboursement en capital de **6 584 K€** la Ville de Colmar s'est désendettée de **1 584 K€**.

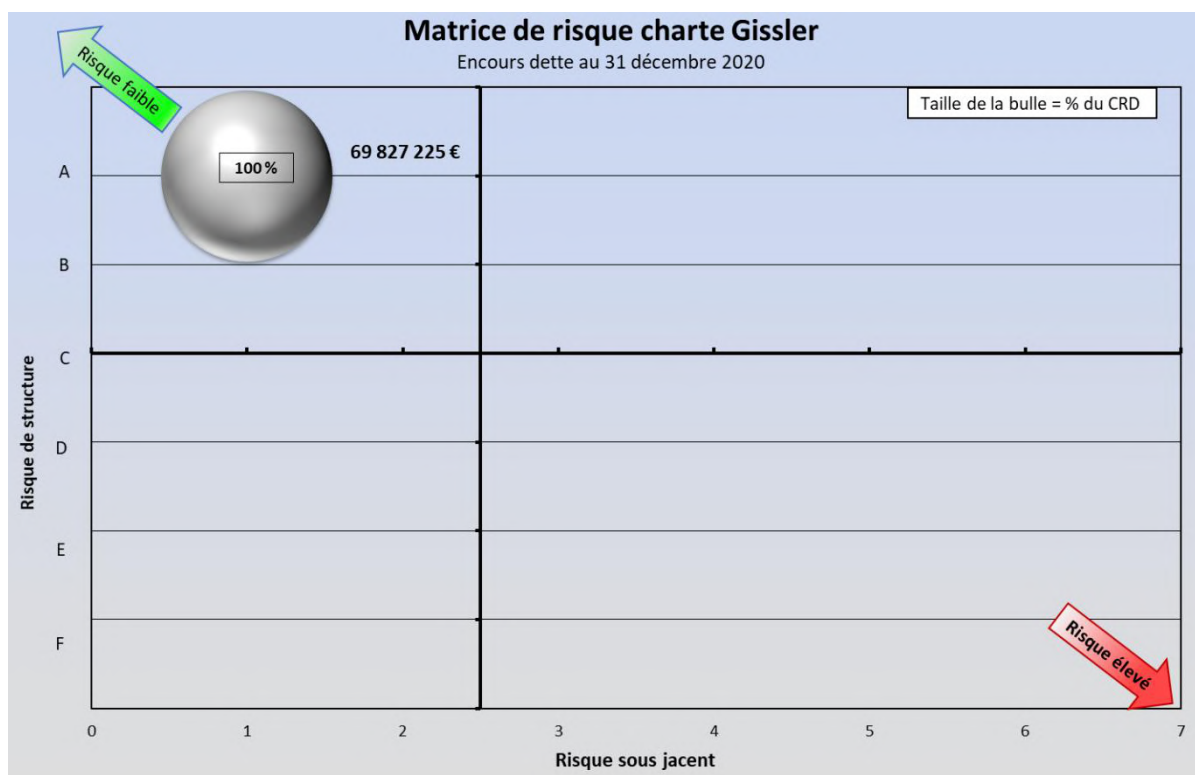
L'encours global de la dette s'élève à **69 827 K€** en 2020 contre **71 410 K€** en 2019.

IV. UN ENDETTEMENT TRES LARGEMENT MAITRISE

En 2020, la Ville de Colmar s'est désendettée avec un remboursement en capital de 6 584 K€ et un recours à l'emprunt de 5 000 K€, attestant ainsi de sa parfaite maîtrise de la dette.

Situation au 31 décembre 2020 :

Encours de dette globale	69 827 K€
Capital remboursé en 2020	6 584 K€
Intérêts réglés en 2020	1 100 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100 %
Taux moyen	1,62 %
Durée de vie moyenne	6,86 ans



LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

Suite à l'annulation de l'édition 2020 en raison de l'évolution de la crise sanitaire, les dépenses et recettes ont été fortement réduites.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
74	Dotations, subventions et participations	101 500,00 €	1 500,00 €	-100 000,00 €	-98,52%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,45 €	0,45 €	-
Total		101 500,00 €	1 500,45 €	-99 999,55 €	-98,52%

Ainsi, les recettes de fonctionnement s'établissent à **1 500,45 €** contre **101 500,00 €** en 2019.

Elles sont composées notamment :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs et produits exceptionnels **1 500,00 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **13 264,40 €** contre **122 448,73 €** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	115 675,73 €	13 264,40 €	-102 411,33 €	-88,53%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 773,00 €	0,00 €	-2 773,00 €	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €	-100,00%
Total		122 448,73 €	13 264,40 €	-109 184,33 €	-89,17%

Elles sont composées principalement :

- ✓ des services extérieurs **1 599,00 €**
- ✓ des autres services extérieurs **11 665,40 €**

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2019 (**29 577 €**), le Compte Administratif 2020 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 17 813,05 €**.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

Les dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 sont impactées par l'annulation du Festival en raison de la pandémie. Etant donné que l'annulation est intervenue à une date proche de l'événement, certaines dépenses qui avaient déjà été engagées ne pouvaient plus de fait être annulées. Pour autant, dans certains cas la dépense réalisée en 2020 a pu être convertie en avance sur la prestation de l'année 2021.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **33 702,72 €** contre **138 614,55 €** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	35 714,43 €	881,48 €	-34 832,95 €	-97,53%
74	Dotations, subventions et participations	102 900,00 €	32 500,00 €	-70 400,00 €	-68,42%
75	Autres produits de gestion courante	0,12 €	0,00 €	-0,12 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	83,21 €	83,21 €	-
013	Atténuations de charges	0,00 €	238,03 €	238,03 €	-
Total		138 614,55 €	33 702,72 €	-104 911,83 €	-75,69%

Elles sont composées :

- ✓ du produit des entrées du Festival versé par anticipation **881,48 €**
- ✓ des subventions de collectivités locales, des participations de partenaires extérieurs et autres produits **32 583,21 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **45 172,80 €** contre **139 112,28 €** en 2019.

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	126 365,35 €	42 127,51 €	-84 237,84 €	-66,66%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 746,93 €	3 045,29 €	-9 701,64 €	-76,11%
Total		139 112,28 €	45 172,80 €	-93 939,48 €	-67,53%

Elles comprennent :

- ✓ les services extérieurs (locations mobilières) **1 294,44 €**
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...)
- ✓ les charges de personnel **3 045,29 €**

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2019 (**14 564,62 €**), le Compte Administratif 2020 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global de 3 094,54 €**.

LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

Le budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux a également vu ses recettes et dépenses s'effondrer du fait de la crise sanitaire avec une activité réduite pour l'espace Malraux et une annulation du Festival du Livre.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **118 308,92 €** contre **345 216,52 €** en 2019 et se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	5 942,50 €	3 700,00 €	-2 242,50 €	-37,74%
73	Impôts et taxes	47 974,00 €	324,00 €	-47 650,00 €	-99,32%
74	Dotations, subventions et participations	291 300,02 €	112 069,63 €	-179 230,39 €	-61,53%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 215,29 €	2 215,29 €	-
Total		345 216,52 €	118 308,92 €	-226 907,60 €	-65,73%

- ✓ les **produits des services et du domaine** **4 024,00 €**
Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de catalogues et droits de place.
- ✓ les **subventions** de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs **112 069,63 €**
- ✓ les **produits exceptionnels** **2 215,29 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **102 029,64 €** contre **363 325,42 €** en 2019 et se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2019	CA 2020	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	332 347,51 €	85 377,96 €	-246 969,55 €	-74,31%
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 989,91 €	16 651,68 €	-13 338,23 €	-44,48%
65	Autres charges de gestion courante	488,00 €	0,00 €	-488,00 €	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	-500,00 €	-100,00%
Total		363 325,42 €	102 029,64 €	-261 295,78 €	-71,92%

A. Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à **85 377,96 €** et comprennent :

- ✓ les achats, électricité et variation de stocks **13 225,42 €**
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, entretien...) **3 974,05 €**
- ✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...) **67 857,32 €**
- ✓ les impôts et taxes (droits d'auteurs) **321,17 €**

B. Les charges de personnel

Elles s'établissent à **16 651,68 €**. Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant.

C. Résultat

En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2019 (**33 036,41 €**), le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Festival du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **49 315,69 €**.